

CIRCULAIRE 177-20

Le 15 octobre 2020

PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION - LANCEMENT DU MODULE REPRÉSENTANT ATTITRÉ & SIGNATAIRES AUTORISÉS

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a le plaisir d'annoncer le lancement immédiat du nouveau module représentant attitré et signataires autorisés sur le portail des participants (le « portail »).

À la suite de l'autocertification des modifications des Règles de la Bourse (circulaire [175-20](#)) concernant le rôle du représentant attitré et le processus de nomination, ce module permet aux participants agréés de gérer ces nominations et d'en aviser la Division en conséquence.

Le module permet aussi aux participants agréés de gérer la liste des individus autorisés par le représentant attitré à agir en son nom à titre de signataires (par exemple pour les demandes de personnes approuvées).

Afin de mieux comprendre les fonctions du module, veuillez consulter la page [Formation en ligne de la Division](#) qui contient une vidéo de formation. La formation illustre comment:

1. enregistrer la nomination d'un individu à titre de représentant attitré;
2. mettre à jour l'information d'un représentant attitré;
3. enregistrer la cessation ou la fin de la nomination d'un représentant attitré;
4. ajouter un individu avec l'autorité d'agir au nom du représentant attitré pour une tâche spécifique;
et
5. ajouter ou enlever la ou les tâches pour lesquelles un individu est autorisé à agir.

La Division a téléchargé dans le module représentant attitré et signataires autorisés les informations qu'elle avait dans ses dossiers. Afin de s'assurer que les informations sont exactes, il est important que les participants agréés accèdent au module sur le portail pour valider et mettre à jour l'information concernant leur représentant attitré et les signataires autorisés.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du portail des participants, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, par téléphone au 514 787-6552 ou par courriel à nathalie.tessier@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Division de la réglementation